Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215600024-20251204-DEL2025_62-DE

DEPARTEMENT
DU MORBIHAN

COMMUNE
D'AMBON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 15

Votants : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à dix-neuf heures

Le conseil municipal de la commune d'Ambon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Noël PAUL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2025

Présents : MM et Mmes Noël PAUL, Erwan PERRUCHOT, Nicole KORN, François ROBIN, Aurore CELARD, Christophe CHEVEREAU, M. Michel HACHET, Jean Marie CHEVALLIER, Laurence LE GAL, Nicolas MONATTE, Claire NICOL, Michel GAURY, Guillaume FREDET, Vincent REIGNER, François DECONINCK (arrivé à 19h14 et ne prenant part au vote qu'à compter de la délibération n°2025.51).

Absents excusés : Mme Gwenola LE BRAZIDEC ayant donné pouvoir à Mme Claire NICOL,
M. Philippe LE PICHON ayant donné pouvoir à M. Vincent REIGNER,
Mme Marion BOGO ayant donné pouvoir à M. Erwan PERRUCHOT.

Absent : Mme Sandrine BLAIN.

Secrétaire de séance : M. Michel HACHET

DELIBERATION 2025.62
OBJET: Abrogation de la délibération 2025.40 relative à l'implantation d'une antenne relais.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2025.40 du 26 juin 2025, le Conseil Municipal a validé le principe d'une implantation d'une antenne relais sur la parcelle communale cadastrée AD 93, située sur le village de Bétahon,

Considérant les interrogations et oppositions qu'ont suscité ce projet,

Considérant que lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire avait informé le Conseil Municipal que la société souhaitait annuler son projet,

Considérant le mail reçu en mairie le 2 octobre dernier :

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215600024-20251204-DEL2025_62-DE

From: BOUILLAUD, Jérôme <JBOUILLA@bouyguestelecom.fr>
Sent: Thursday, October 2, 2025 10:39:00 AM
To: Maire Ambon <maire@ambon.fr>
Cc: BARANDE Victoria <victoria.barande-ext@axians.com>; AMARIS FRANCE SAS - ALLAIRE, François <FALLAIRE@bouyguestelecom.fr>
Subject: Abandon du projet d'antenne télécom au lieu-dit de Bétahon

Monsieur le maire,

J'espère que vous allez bien.

Conformément à la demande qui a été formulée par la municipalité auprès de Madame Barande, je vous informe de l'abandon du projet d'installation d'un relai de radio téléphonie mobile au lieu-dit de Bétahon par la société de Bouygues Telecom puisque suite à contestations riveraines, le conseil municipal a finalement demandé à Bouygues Telecom de ne pas poursuivre cette initiative.
Pour rappel, ce projet issu d'un programme règlementaire avait pour objectif principal d'apporter la technologie 4G fixe dans la zone concernée, et ce, afin d'améliorer la connectivité et l'accessibilité aux services de télécommunication pour les habitants.

Cordialement,

Jérôme BOUILLAUD
---Responsable des Relations Territoriales---
--- Région Bretagne ---
06.60.31.42.14
#onestfaitpouretreensemble #artisandeslienshumains
bouygues

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

-ABROGE la délibération n°2025.40 relative à l'étude d'implantation pour une antenne relais.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Noël PAUL

MAIRIE d'AMBON
56 (Morbihan)